

Le six mars deux mille vingt-six le Conseil Municipal a été  
convoqué pour se réunir à la Mairie en session **ordinaire** le  
douze mars deux mille vingt-six.

Le Maire,

Le douze mars deux mille vingt-six à vingt heures, le  
Conseil Municipal légalement convoqué, conformément aux  
articles L 2121.10 et L 2121.11 du Code Général des  
Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de  
Monsieur Alain BLAISE, Maire,

Procès-verbal affiché le 16 mars 2026

Étaient présents :

M. BLAISE Alain  
Mme LECORNET Valérie  
M. BOUSSONNIERE Jean-Michel  
Mme HERMON Viviane  
Mme BRILLOUET Corinne

M. GOURAUD Patrick  
M. PRUD'HOMME Christophe  
Mme LEHUCHER Laurence  
Mme ELINEAU Nathalie  
Mme DEGOSSE Lysiane

Mme DELPORTE Karine  
Mme LEMAITRE Séverine  
Mme MOREAU Francine  
M. MORISSEAU Thomas

Absents :

M. COCHIN Thierry qui a remis un pouvoir à Mme LECORNET Valérie  
M. TOUZEAU Nicolas qui a remis un pouvoir à Mme ELINEAU Nathalie  
M. MATHE Christophe qui a remis un pouvoir à M. BOUSSONNIERE Jean-Michel  
M. ROBIN Denis qui a remis un pouvoir à Mme DEGOSSE Lysiane  
Mme MAISON Sophie qui a remis un pouvoir à Mme LEMAITRE Séverine  
Mme AUGER Edwige qui a remis un pouvoir à M. MORISSEAU Thomas  
M. DROUARD Pascal  
M. LANDREAU Guillaume

Secrétaire : Mme DELPORTE Karine

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande au conseil municipal s'il y a des remarques  
sur la rédaction du compte rendu du conseil municipal 22 janvier 2026.

Considérant qu'il n'y a aucune remarque à ce titre, après en avoir délibéré, à l'unanimité  
(20 votants) le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** la rédaction du compte-rendu du conseil municipal 22 janvier 2026.

## **1 Finances : Compte financier unique (CFU) - budget communal 2025**

M. Jean-Michel BOUSSONNIERE rappelle que le CFU remplace désormais le compte  
administratif et le compte de gestion.

Par ailleurs il explique que pour une raison technique les services du Trésor Public ne sont pas  
en mesure de transmettre le CFU 2025 définitif bien que les écritures soient parfaitement  
conformes et validées par les différents services.

Sachant que les comptes doivent être validés au plus tard le 30 juin, ce point sera délibéré lors  
d'une prochaine séance de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (20 votants) le Conseil Municipal :

➤ **AJOURNE** le présent délibéré

2

**Finances : budget communal**  
**Reprise anticipée résultats 2025 & affectation avant le vote du CFU**

M. BOUSSONNIERE rappelle que si le CFU ne peut pas encore être approuvé, les services du trésor ont validé les comptes 2025, permettant la reprise des résultats de l'exercice 2025

L'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique (CFU).

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du CFU, le Conseil Municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du CFU, procéder à la reprise anticipée de ces résultats. La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que l'état des Restes à Réaliser au 31 décembre.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la commune.

Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (20 votants),

➤ **DECIDE :**

- De reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé en 2025 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2026,
- Précise que si le CFU venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CFU,
- Dit que les résultats de l'exercice 2025 se présentent comme suit :

**RESULTAT BUDGET GENERAL 2025**

Budget principal de la Commune

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Total DEPENSES	2 804 532,64 €	1 428 114,62 €
Total RECETTES	3 308 548,11 €	1 071 964,47 €
Résultat de l'exercice 2025	504 015,47 €	- 356 150,15 €
Résultat antérieur 2024		- 114 757,62 €
RESULTAT CUMULE AVANT RAR	504 015,47 €	- 470 907,77 €
RAR en DEPENSES		163 212,44 €
RAR en RECETTES		391 607,96 €
RESULTAT CUMULE	504 015,47 €	- 242 512,25 €

**Résultat global de clôture du budget de la Commune**

**261 503,22 €**

BUDGET 2026 – Affectation du résultat  
Budget principal de la Commune

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>		<b>504 015,47 €</b>
Proposition Affectation Mairie		
	en investissement	Report en fonctionnement
Besoin de financement 2025 (déficit)	242 512,25 €	
Complément de financement	0,00 €	
<b>Total : Affectation au 1068</b>	<b>242 512,25 €</b>	<b>261 503,22 €</b>

### 3 Finances : Compte financier unique - budget commerce 2025

M. BOUSSONNIERE explique que pour une raison technique les services du Trésor Public ne sont pas en mesure de transmettre le CFU 2025 définitif bien que les écritures soient parfaitement conformes et validées par les différents services.

Sachant que les comptes doivent être validés au plus tard le 30 juin, ce point sera délibéré lors d'une prochaine séance de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (20 votants) le Conseil Municipal :

➤ **AJOURNE** le présent délibéré

### 4 Finances - budget commerce 2025 Reprise anticipée résultats 2025 & affectation avant le vote du CFU

M. BOUSSONNIERE rappelle que la commune est propriétaire de deux locaux commerciaux à savoir le CastelMarket et le tabac presse. Le budget est désormais excédentaire. Il rappelle par ailleurs que si le CFU ne peut pas encore être approuvé, les services du trésor ont validé les comptes 2025, permettant la reprise des résultats de l'exercice 2025

L'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique (CFU).

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du CFU, le Conseil Municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du CFU, procéder à la reprise anticipée de ces résultats. La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que l'état des Restes à Réaliser au 31 décembre.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la commune.

Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (20 votants) le Conseil Municipal :

➤ **DECIDE** :

- De reprendre par anticipation les résultats 2025, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé en 2025 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2026,
- Précise que si le CFU venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation

et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CFU,

- Dit que les résultats de l'exercice 2025 Budget annexe Commerce de Proximité se présentent comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Total DEPENSES	8 186,73 €	6 643,34 €
Total RECETTES	20 128,96 €	23 254,80 €
Résultat de l'exercice 2025	11 942,23 €	16 611,46 €
Résultat antérieur 2024		- 24 721,05 €
RESULTAT CUMULE	11 942,23 €	- 8 109,59 €

**Résultat global de clôture du budget annexe du Commerce de Proximité** **3 832,64 €**

BUDGET 2026 – Affectation du résultat  
Budget annexe Commerce de Proximité

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>		<b>11 942,23 €</b>
Proposition Affectation Mairie		
en investissement		Report en fonctionnement
Besoin de financement 2025 (déficit)	8 109,59 €	
Complément de financement		
<b>Total : Affectation au 1068</b>	<b>8 109,59 €</b>	<b>3 832,64 €</b>

**5 Taxe locales 2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales ainsi que l'article 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux d'imposition,

M. Jean-Michel BOUSSONNIERE fait part de la proposition envisagée lors de la réunion de la commission finances du 26 février dernier. A noter que les bases d'imposition sont indexées sur l'inflation et à ce titre varieront de 0,8% auquel il faut ajouter une progression des bases, soit une estimation prudente de 1,5%.

Compte-tenu de ces éléments, une proposition d'augmentation de + 3% pour les 3 taxes est proposée.

Il précise que le gain attendu est estimé à environ 60 000€ qui ne compenseront que partiellement nos prévisions d'augmentation de charges courantes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (20 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** les taux suivants :

2026	Base prévisionnelle estimée	Taux	Produit (€)
------	-----------------------------	------	-------------

Taxe Foncier Bâti	3 254 090	<b>39,10%</b>	1 272 349
Taxe Foncier non- Bâti	198 027	<b>53,81%</b>	106 558
Taxe d'habitation	98 151	<b>17,63%</b>	17 304
Produit 2026			<b>1 396 211</b>

## 6 Budget communal 2026

Vu les avis de la commission Finances réunie le 16 et 26 février 2026,  
Vu la réunion de travail relatif au débat d'orientation budgétaire de l'assemblée réunie le 19 février 2026,

M. BOUSSONNIERE présente le projet de budget dans son ensemble, conformément aux avis de la commission finances et des propositions du conseil municipal.

Il rappelle que le contexte est de nature à réduire nos capacités avec un exercice moins bons que les années précédentes, sachant que la majorité des collectivités sont dans cette situation. Par conséquent nos estimations sont basées par défaut avec une progression de 3% sur les dépenses, en sachant qu'une adaptation sur certaines lignes a été opérée. Enfin il a été proposé des enveloppes limitées sur certains postes, comme l'entretien de voirie et des bâtiments.

En partie recettes, il y a lieu de relever en particulier l'indemnité de l'assurance pour la réparation du centre technique municipal qui vient gonfler le budget en fonctionnement.

Au niveau de l'endettement, la commune peut se prévaloir d'un endettement faible et en baisse laissant des capacités de recours à l'emprunt pour la prochaine mandature.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (20 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** le budget primitif communal 2026 de la section de fonctionnement, lequel peut se résumer ainsi :

CHAPITRE	LIBELLE	RAR	BP 2026
	011 Charges à caractère général		939 905,00 €
	012 Charges de personnel		1 610 381,00 €
	014 Atténuations de produits		- €
	65 Autres charges de gestion courante		255 000,00 €
	<b>DEPENSES DE GESTION</b>		<b>2 805 286,00 €</b>
	66 Charges financières		39 000,00 €
	67 Charges spécifiques		200,00 €
	68 Dotations aux provisions		500,00 €
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 844 986,00 €</b>
	042 Opération d'ordre de transfert entre sections		12 000,00 €
	043 Opération d'ordre à l'intérieur de la section		
	023 Virement à la section d'investissement		321 875,01 €
	001 Déficit reporté de fonctionnement		
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 178 861,01 €</b>
	013 Atténuations de charges		30 000,00 €
	70 Produits de services, domaine, ventes diverses		635 520,00 €
	73 Impôts et taxes		97 880,00 €
	731 Fiscalité locale		1 616 537,00 €
	74 Dotations		644 465,00 €
	75 Autres produits de gestion courante		58 000,00 €
	<b>RECETTES DE GESTION</b>		<b>3 082 402,00 €</b>
	76 Produits financiers		5,00 €
	77 Produits spécifiques		- €
	78 Reprise, amortissement, dépréciation, provisions		- €
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 082 407,00 €</b>
	042 Opération d'ordre de transfert entre sections		46 000,00 €
	043 Opération d'ordre à l'intérieur de la section		
	002 Excédent de fonctionnement reporté		261 503,22 €
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 389 910,22 €</b>

➤ **APPROUVE** le budget primitif communal 2026 de la section investissement, lequel peut se résumer ainsi :

CHAPITRE	LIBELLE	RAR 2025	BP 2026	
20	Immobilisations incorporelles	56 290,80 €	60 837,00 €	
204	Subventions d'équipement versées	6 159,38 €	- €	
21	Immobilisations corporelles	26 047,46 €	669 531,97 €	
23	Immobilisations en cours	74 714,80 €	185 356,04 €	
	RAR	163 212,44 €		
DEPENSES D'EQUIPEMENT			915 725,01 €	
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées		135 000,00 €	
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
45	Opérations pour compte de tiers			
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT			1 050 725,01 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre les sections		46 000,00 €	
041	Opérations patrimoniales			
001	Déficit reporté d'investissement		470 907,77 €	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		163 212,44 €	1 567 632,78 €	1 730 845,22 €
13	Subventions d'investissement reçues	261 107,96 €	198 250,00 €	
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles	130 500,00 €		
23	Immobilisations en cours			
	RAR	391 607,96 €		
RECETTES D'EQUIPEMENT			198 250,00 €	
10	Dotations, fonds divers et réserves		550 000,00 €	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés		242 512,25 €	
16	Emprunts et dettes assimilées			
27	Autres immobilisations financières			
024	Produits de cession d'immobilisations		14 600,00 €	
45	Opérations pour compte de tiers			
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT			1 005 362,25 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre les sections		12 000,00 €	
041	Opérations patrimoniales			
021	Virement de la section de fonctionnement		321 875,01 €	
002	Excédent reporté d'investissement			
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		391 607,96 €	1 339 237,26 €	1 730 845,22 €

## 7 Budget primitif commerce de proximité 2026

Vu les avis de la commission Finances réunie le 16 et 26 février 2026,  
Vu la réunion de travail relatif au débat d'orientation budgétaire de l'assemblée réunie le 19 février 2026,  
M. BOUSSONNIERE présente le projet de budget dans son ensemble, conformément aux avis de la commission finances et des propositions du conseil municipal.  
Il rappelle qu'un appel de fonds est prévu afin de financer des travaux pour 2027 (mur de soutènement).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (20 votants), le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le budget primitif du commerce 2026 qui peut se résumer ainsi :

Section fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Objet	Compte	Montant	Objet	Compte	Montant
Intérêts emprunt	66111	1 000,00 €	Loyers 12 mois à 1104,28 € HT (Coccimarket)	752	13 252,00 €

Dép. impr	022	0,00 €	Loyers 12 mois à 581,62 € HT (tabac presse)	752	6 980,00 €
Charge de copropriété	614	4 500,00 €	Remboursement assurance	7788	- €
Travaux bâtiments	615228	3 000,00 €			
Virement section inv.	023	13 059,64 €			
Taxes foncières	63512	2 500,00 €			
Frais divers gestion (arrondi TVA)	65888	5,00 €	Excédent 2025 reporté	002	3 832,64 €
<b>Total</b>		<b>24 064,64 €</b>	<b>Total</b>		<b>24 064,64 €</b>

Section investissement					
Dépenses			Recettes		
Objet	Compte	Montant	Objet	Compte	Montant
Capital emprunt	1641	7 000,00 €	Virement section fonct.	021	13 059,64 €
Déficit 2025 reporté	001	8 109,59 €	Affectation exc.fonct.2025	1068	8 109,59 €
Remb.caution	165	900,00 €	Excédent 2025 reporté	001	0,00 €
Travaux	2313	5 159,64 €	Emprunt	1641	
<b>Total</b>		<b>21 169,23 €</b>	<b>Total</b>		<b>21 169,23 €</b>
<b>TOTAUX Dépenses/Recettes (fonct/inv)</b>		<b>45 233,87 €</b>			<b>45 233,87 €</b>

## 8 Tarif du séjour séniors 2026 « voyage à la Rochelle »

Mme LECORNET fait part des propositions de la commission Action Séniors réunie le 3 décembre 2025.

Elle fait part du budget prévisionnel de l'animation à hauteur de 6 894€, qui est prévue du 22 au 24 avril 2026.

La commission propose une participation à hauteur de 220 € par personne à savoir un ratio de 39% du coût du projet conformément au ratio habituellement retenu pour ce type de sortie.

Le programme prévoit une visite de la ville et de l'aquarium et une croisière en mer vers fort Boyard. Elle précise que le service fait appel un prestataire pour l'organisation du séjour.

Enfin si le tarif est un peu plus cher que l'année dernière, cela reste raisonnable.

Cette animation est très appréciée et rappelle que l'animation séniors faisait parties des objectifs lancés en début de mandat.

A noter que les bénévoles paient leurs places.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (20 votants), le Conseil Municipal :

➤ **APPROUVE** le tarif de participation de 220€ par personne pour le séjour « séniors 2026 à la Rochelle ».

➤ **AUTORISE** la collectivité et les régisseurs à l'encaissement des participations par la régie du service Familles.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### ➤ **Habitat séniors – projet TRESSAGE**

M. le Maire rappelle que ce projet fait suite à l'étude préalable lancée en 2022 pour le site du complexe sportif. Lors des ateliers consultatifs les besoins identifiés par les différents groupes étaient proches, avec en particulier un Espace Santé, une résidence séniors et un collectif d'habitation.

Le projet pour les séniors a débuté avec la rencontre de l'association TRESSAGE en septembre 2024, à l'initiative d'un groupe d'habitants de la commune. A cette occasion la municipalité avait fait un courrier d'engagement et de partenariat afin de conforter ce projet.

M. le Maire demande aux conseillers de confirmer de nouveau l'engagement de la commune. Un point important pour la commune est de maîtriser le foncier via un bail à construction, reste à voir le reste du financement et des garanties.

- Après un tour de table et à l'unanimité (20 votants), le Conseil Municipal renouvelle son engagement de principe sur ce projet et sa volonté de le voir aboutir.

M. le Maire ajoute qu'il est prévu de présenter le projet à la prochaine équipe municipale.

Enfin il estime que le bâtiment envisagé est de qualité et que le plan de financement a bien avancé.

### ➤ **Voirie : P. GOURAUD**

Rue de la Forge à reprendre car les bordures bougent.

### ➤ **Bâtiments : JM BOUSSONNIERE :**

École publique : programmation en fin d'étude

Rénovation de la Mairie : en attente d'une réunion pour la levée de réserves

### ➤ **Conseil Municipal des Enfants : L. LEUCHER**

Le conseil a démarré le travail avec en particulier une réunion « parents »

Elle fait part de sa grande satisfaction d'avoir suivi le CME durant ce mandat et remercie les agents et ses collègues pour leur engagement.

- **Mme LECORNET** remercie sincèrement tous les collègues du conseil pour tous les bons moments passés et souhaite bonne continuation pour le futur mandat.
- **Mme HERMON** s'associe à ces remerciements

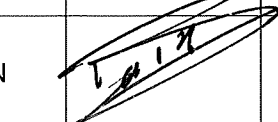
### ➤ **M. le Maire**

Annonce le départ prochain de notre directeur technique. Une procédure de recrutement a été lancée.

M. le Maire remercie ses collègues conseillers et les agents pour tout le travail réalisé durant ce mandat.

Fin de réunion : 21h55

## SIGNATURES

	Maire	Signatures		Secrétaire de séance	Signatures
M.	BLAISE ALAIN		M.	DELPORTE Karine	